



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la pédopsychiatrie

Question écrite n° 28441

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la crise démographique de la pédopsychiatrie qui s'installe en France. Non sans avoir des effets délétères sur l'accompagnement des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse, le manque de professionnels du secteur médico-social est très préoccupant. En 2016, la densité pédopsychiatrique était de quatre professionnels pour 100 000 habitants âgés de 0 à 20 ans en moyenne et 14 départements ne comptaient aucun pédopsychiatre. Cette pénurie de professionnels est très alarmante au regard de la forte demande en 2018 avec la prise en charge de 700 000 enfants et adolescents sur l'ensemble du territoire. La crise de la pédopsychiatrie n'est pas sans incidences sur le champ de la protection de l'enfance. En effet, 32 % des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance ont des troubles psychiatriques contre 2,6 % de la population générale. Il est également important de souligner que le dépistage, pourtant déterminant dans le pronostic, est de plus en plus tardif et le temps d'attente pour une consultation peut atteindre un an et selon l'OMS, plus de 50 % des pathologies psychiatriques de l'adulte apparaissent avant l'âge de 16 ans. En conséquence, faute de moyens, les professionnels de la protection de l'enfance se trouvent démunis face à ces mineurs en détresse, en perte de repères et aux comportements addictifs et souvent violents. Elle lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour que la prise en charge de la santé mentale des jeunes intervienne le plus rapidement possible.

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28441

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2790

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)